14es ASSISES NATIONALES
hospitalo-universitaires
MARSEILLE 2 et 3 décembre 2014 Parc Chanot

11 PHRASES CLÉS

LE CHU, HÔPITAL TERRITORIAL

Les CHU demandent que la loi de santé affirme leur double vocation et permette à chacun :
- d'être membre d'un groupement hospitalier de territoire (GHT) pour organiser l'offre hospitalière de proximité par un projet médical commun ;
- d'être associé à tous les GHT relevant de leur UFR de médecine pour gérer avec eux la formation, la démographie médicale, le recours et la recherche.

Les CHU s'affirment comme devant contribuer à repeupler les zones de sous-densité médicale en donnant à leurs diplômés le goût de la médecine de premier recours ; ils veulent s'ouvrir sur leur territoire et effacer les déserts médicaux, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Les CHU veulent contribuer à structurer les soins de proximité et les parcours de santé pour les patients en situation de précarité sociale et les patients en situation de perte d'autonomie.

Les CHU sont prêts à jouer leur rôle d'animateur de la recherche dans l'ensemble de la région ; ainsi, et bien au-delà du CHU, les patients des différents établissements de la région, auront accès à des techniques, des thérapeutiques et des dispositifs médicaux innovants. La recherche est un élément fondamental d'attractivité des centres hospitaliers, pour les patients mais aussi pour les médecins. Elle est enfin un élément clé du développement des régions. Le CHU « tête de réseau » met ses compétences à la disposition des établissements qui le souhaitent pour animer cette recherche.

Les CHU affirment l'intérêt des fédérations hospitalo-universitaires et départements hospitalo-universitaires (FHU/DHU) et souhaitent une appellation, un cahier des charges et des modalités de financement uniques.

Les CHU veulent mettre en place une gestion prévisionnelle des compétences médicales et soignantes régionale pour mieux organiser le parcours de soins et pour combler le retard français en télémédecine.
Par la mise en place de nouvelles formations universitaires, les CHU veulent promouvoir la création de nouveaux métiers pour des soignants afin de mieux organiser les parcours de soin.

LE CHU, HÔPITAL INTERNATIONAL

Les CHU veulent renforcer l'efficacité de la coopération internationale dans le domaine de la formation médicale et des professions de santé. Et, pour cela, renforcer la cohérence des objectifs et des moyens lors de la signature de la convention de structure entre université et CHU.

Les CHU estiment indispensable de décentraliser ou du moins assouplir les procédures d'accueil des étudiants étrangers, afin de privilégier les politiques des établissements, et de diversifier les modalités, allant du stage d'observation à la formation complète avec diplôme de reconnaissance internationale. La formation pratique des médecins spécialistes étrangers en France est un atout majeur de la coopération médicale.

Les CHU ont la volonté de mieux valoriser l'engagement des médecins dans des projets de formation internationaux.

Les CHU affirment leur responsabilité vis-à-vis des patients étrangers qui, en urgence et dans la détresse, ou au contraire sur hospitalisation programmée et par volonté d'accéder aux meilleurs soins et technologies, fréquentent nos établissements. Les CHU veulent afficher une politique claire d'accueil et penser leurs procédures d'admission en prenant en compte aussi bien les aspects financiers que le respect des droits de l'homme.

Les CHU souhaitent une évolution législative et réglementaire de nature à leur permettre d'appuyer plus efficacement les entreprises françaises travaillant à l'international.
Ils sont très sollicités par les pays émergents pour leur expertise médicale, mais aussi pour leurs compétences en organisation des soins, qualité et sécurité, construction ou gestion.